

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
20e séance
tenue le
mardi 23 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIÈME DECENNIE DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000) (suite)
- d) PROBLEMES ALIMENTAIRES (suite)
- e) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUELABLES (suite)
- f) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
(suite)

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.20
6 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/45/3, A/45/25, A/45/64, A/45/73-S/21065, A/45/74-S/21068, A/45/113 et Add.1, A/45/138-S/21161, A/45/160-S/21182, A/45/164-S/21187, A/45/276-E/1990/88, A/45/299, A/45/303, A/45/310-S/21355, A/45/334-E/1990/100, A/45/350, A/45/381-E/1990/118, A/45/451, A/45/487, A/45/491, A/45/584, A/45/597, A/45/598-S/21854; A/C.2/45/5; A/C.2/45/L.4)

- a) STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000) (suite) (A/45/41)
- d) PROBLEMES ALIMENTAIRES (suite) (A/45/19, A/45/583)
- e) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENUVELABLES (suite) (A/45/36 et Add.1)
- f) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/45/274-E/1990/73 et Corr.1)

1. M. VASILIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) se félicite de l'achèvement des travaux relatif à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'accent mis sur l'élimination de la faim, de la pauvreté et de la maladie, sur la protection des enfants, sur un développement rationnel du double point de vue de l'environnement et de la démographie est fort opportun, tout comme les recommandations relatives à la réduction des dépenses militaires. Il souligne l'importance des observations contenues dans la Stratégie au sujet des changements radicaux en cours en Union soviétique et en Europe orientale et de la contribution que l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale peut apporter au dynamisme du commerce international. L'Union soviétique espère que l'Assemblée générale, à sa présente session, ne se bornera pas à adopter à l'unanimité le texte convenu de la Stratégie internationale du développement mais prendra aussi d'autres décisions qui auront pour effet d'approfondir certains de ses éléments.

2. La solution des problèmes alimentaires est un aspect important de la coopération internationale dans les domaines économique et social. Une analyse de la situation alimentaire mondiale présente et de ses perspectives d'évolution montre l'insuffisance des efforts entrepris actuellement pour enrayer l'augmentation régulière du nombre de personnes souffrant de malnutrition de par le monde. Outre des mesures nationales tendant à mobiliser les ressources matérielles et humaines de chaque pays - ce qui devrait constituer la base de toute solution des problèmes alimentaires dans certains pays - il est essentiel que le climat économique extérieur soit favorable; en particulier, il faut améliorer la situation dans le domaine du commerce international des produits alimentaires. La délégation soviétique souscrit aux conclusions du Conseil mondial de l'alimentation à sa seizième session, selon qui la dernière décennie du siècle devrait voir s'instaurer un système commercial international plus juste et plus ouvert. A cet égard, le succès des négociations commerciales d'Uruguay est d'une grande importance.

(M. Vasiliev, URSS)

3. L'introduction de nouvelles techniques de production, de transformation et de stockage des denrées alimentaires et le progrès de la biotechnologie revêtent une importance grandissante, et, dans ce domaine, la coopération internationale et l'échange de technologies doivent être ouverts à tous les Etats sans exception. L'active contribution du système des Nations Unies à la solution des problèmes alimentaires mondiaux suppose une meilleure coordination et une plus grande complémentarité des efforts des nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux qui cherchent à résoudre les problèmes vivriers sous les auspices du Conseil mondial de l'alimentation, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole.

4. La délégation soviétique est favorable à la participation des organes et organismes économiques du système des Nations Unies à une analyse globale des problèmes énergétiques. Un bilan de la situation énergétique, dans ses différents aspects, pourrait être effectué par les spécialistes de l'ONU et de diverses autres institutions internationales, ainsi que par des organisations non gouvernementales et des centres scientifiques.

5. La déstabilisation de la situation énergétique mondiale justifie un regain d'intérêt pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Celles-ci ne pourront pas, dans un avenir prévisible, remplacer le pétrole, le gaz naturel, le charbon et l'énergie nucléaire, mais, dans les régions où les conditions se prêtent bien à leur utilisation, elles apporteront un utile complément. Elles ont en outre l'avantage d'être sans conséquence grave pour l'environnement. Une stratégie à long terme de mise en valeur des ressources énergétiques doit donc allier au mieux les sources d'énergie classiques et non classiques.

6. La délégation soviétique a régulièrement soutenu les mesures prises pour améliorer la coordination des programmes énergétiques dans le cadre du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. L'Union soviétique espère que le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables aidera à préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

7. Dans son rapport sur les ressources humaines pour le développement (A/45/451), le Secrétaire général appelle de nouveau l'attention sur l'importance durable du facteur humain dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques. L'action de l'ONU dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, en particulier dans un large échange d'information et de données d'expérience, est de plus en plus importante.

8. M. DJOGLAF (Algérie) note que les mesures précises proposées dans le Programme d'action de Nairobi ne sont toujours pas appliquées, et que ses promesses ne se traduisent toujours pas dans les faits. En août 1981, au moment de l'adoption du Programme, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables couvraient environ 15 % de la demande mondiale d'énergie; aujourd'hui, elle n'en couvrent plus que 14 %. Cet état de choses ne peut être attribué uniquement à

(M. Djoghlaf, Algérie)

l'instabilité croissante du marché de l'énergie au cours de la période. Le remplacement des plans de développement par des programmes d'ajustement structurel à court terme, en réponse à l'aggravation de la crise de la dette, et les différentes tentatives faites pour saper la coopération multilatérale ont également contribué à l'incapacité de réaliser les objectifs du Programme. L'amenuisement des ressources disponibles auprès du Compte de l'énergie du PNUD et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, atteste l'absence d'intérêt porté à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. C'est sans aucun doute ce qui explique l'impossibilité d'aller de l'avant dans l'un des domaines d'action prioritaire prévus dans le Programme - à savoir le transfert, l'adaptation et l'application des techniques au profit des pays en développement. Les pays du tiers monde continuent d'être défavorisés, dans ces transferts, en raison de leur coût prohibitif. A cet égard, il est réconfortant de noter qu'à sa cinquième session, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables a décidé de créer un comité d'experts chargé de relancer l'application des recommandations du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tenu à Castel Gandolfo (Italie). L'Algérie rappelle qu'elle est disposée à participer à la création et au renforcement du réseau de centres d'excellence multidisciplinaires internationaux proposés par les participants au Colloque.

9. Malgré ses abondantes ressources en hydrocarbures, au début des années 80 l'Algérie s'était efforcée de développer d'autres sources d'énergie pour satisfaire les besoins de son développement à long terme et ceux des générations futures. En 1983, elle a créé un programme de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables exploitant l'abondant potentiel de l'Algérie en matière d'énergie solaire. L'exécution de ce programme a amené à créer un centre de recherche-développement pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et à construire un certain nombre d'installations énergétiques et d'unités de production d'énergie expérimentales. L'objectif à long terme de ce programme est d'assurer un approvisionnement abondant en énergie solaire dans le sud du pays. L'Algérie se propose de renforcer sa coopération dans ce domaine avec tous les pays intéressés, en particulier ceux du bassin méditerranéen.

10. Passant à la question des conséquences du problème des prix du pétrole pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la délégation algérienne dit qu'il ne faut pas nécessairement établir un lien entre les deux questions. La mise en valeur de ces nouvelles sources d'énergie doit se poursuivre indépendamment des fluctuations des prix du pétrole. Toute proposition de création d'un mécanisme, d'une institution ou d'un fonds doit s'appuyer sur des données solides et fiables, et non sur des considérations transitoires. De plus, toute initiative du Secrétariat ou du Secrétaire général sur la question doit être prise à l'issue de consultations avec tous les Etats Membres de l'ONU sans exception.

11. M. QUALI (Burkina Faso), se référant aux points 79 e) et f) de l'ordre du jour, dit que son pays doit faire face à un double problème énergétique : d'un côté, la coupe abusive du bois, pour en faire du bois de feu, menace l'équilibre écologique du pays; de l'autre, le fait que le Burkina Faso n'a ni ressources pétrolières ni raffinerie est à l'origine du déficit toujours croissant de la balance commerciale. La population, tant en zone urbaine qu'en zone rurale, utilise principalement comme source d'énergie la biomasse. Conscientes de cette entrave au développement du pays, les autorités ont défini une politique d'ensemble dans le domaine de l'énergie, qui privilégie la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Burkina Faso bénéficie d'un bon ensoleillement, et les résidus des récoltes constituent un autre potentiel énergétique considérable. En huit années, le Programme de recherche-développement de l'Institut burkinabè de l'énergie (IBE) a permis de mettre au point et d'adapter des techniques non classiques pour répondre aux besoins énergétiques des collectivités et pour réaliser des économies d'énergie en exploitant le thermique solaire et la photovoltaïque. Le thermique solaire est utilisé notamment pour le séchage des produits agricoles, et contribue ainsi à résoudre le problème fondamental de l'autosuffisance alimentaire du pays. L'énergie éolienne est utilisée dans l'irrigation et l'hydraulique villageoise. Plusieurs sites favorables à une exploitation de l'hydroélectricité ont été identifiés, et un barrage est déjà fonctionnel.

12. Ces dernières années, la politique du pays a consisté à mettre en valeur ses propres ressources humaines et financières. Pourtant, le Burkina Faso se tourne désormais vers la communauté internationale dans l'espoir qu'elle soutiendra ses efforts dans ce domaine. La délégation du Burkina Faso remercie les donateurs de l'aide fournie, et lance un appel pour que des ressources financières supplémentaires soient consacrées à la recherche dans le secteur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

13. Pour ce qui est du rôle de l'Organisation des Nations Unies, le représentant du Burkina Faso note qu'à la veille du dixième anniversaire du Programme d'action de Nairobi, rien de ce qui avait été convenu dans le cadre de ce programme n'a encore été accompli, et que les pays en développement continuent à faire face à de nombreuses difficultés. Pour protéger effectivement l'environnement, l'ONU doit travailler à organiser la transition vers les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le cadre d'une politique mondiale de l'énergie, et les organes du système des Nations Unies qui sont chargés de ces questions doivent être renforcés.

14. M. WILENSKI (Australie), se référant au point 79 d) de l'ordre du jour, au nom des pays du Groupe de Cairns des pays exportateurs de produits agricoles, qui comprend l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, Fidji, la Hongrie, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay, dit que bien que le niveau de la production vivrière mondiale s'élève sans cesse grâce au progrès technique, la diffusion des connaissances et l'adoption de politiques agricoles plus efficaces, la faim et la malnutrition restent très générales dans certains pays du monde en développement.

(M. Wilenski, Australie)

et il continue d'exister une forte disparité entre le niveau de la production alimentaire mondiale et l'accès aux approvisionnements. Il est dans l'intérêt des pays développés comme des pays en développement que les denrées alimentaires soient produites et offertes aux prix des marchés les plus efficaces. Pourtant, le commerce et la production des produits agricoles sont actuellement régis non pas par un souci d'efficacité du marché, mais par un système complexe de protection qui fausse les réalités économiques.

15. La principale contribution qui pourrait être apportée à la solution des problèmes alimentaires internationaux serait de réformer le système commercial international. Un système de commerce agricole plus libéral, axé sur le marché, donnerait des prix plus stables et plus compétitifs, diversifierait les approvisionnements et les rendrait plus prévisibles, et entourerait de conditions plus favorables l'investissement destiné à améliorer la productivité agricole. Les pays en développement auraient tout à y gagner à la fois en tant que producteurs et consommateurs de denrées alimentaires. Leur sécurité alimentaire ne peut en effet qu'être renforcée par une expansion des possibilités d'échange, et cela est de nature à accroître leurs recettes en devises, ce qui leur permettrait d'assurer le service de leur dette et d'importer les denrées alimentaires nécessaires.

16. La réforme du commerce des produits agricoles est l'une des questions les plus importantes examinées dans le cadre des négociations d'Uruguay du GATT, et le temps presse si l'on veut parvenir à un accord sur un ensemble de réformes susceptibles d'avoir des avantages à la fois pour les pays développés et les pays en développement. Etant donné l'urgence, les résultats des négociations sont très décevants. Les négociations d'Uruguay abordent quatre aspects du soutien et de la protection du secteur agricole : protection aux frontières, soutien interne, subventions à l'exportation et règlements et obstacles sanitaires et phytosanitaires. L'absence d'accord sur un ensemble de mesures dans le domaine agricole signifierait la recrudescence d'un protectionnisme larvé et l'émergence de blocs commerciaux exclusifs compromettant gravement les perspectives de croissance et d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement.

17. Le Groupe de Cairns est composé des pays développés et en développement dont la production vivrière a toute l'efficacité possible, grâce à une politique agricole fondée sur le libre fonctionnement du marché. Les membres du Groupe exhortent les pays qui faussent les marchés agricoles mondiaux à adopter dans les négociations une démarche constructive. Le Groupe tient à ce que les négociations d'Uruguay aboutissent, dans le domaine de l'agriculture, à des résultats substantiels. Ayant eux-mêmes entrepris des efforts majeurs de restructuration économique et de libéralisation des échanges, ses membres invitent les pays industrialisés à prendre l'initiative, dans les négociations, en faisant des offres substantielles, tendant à la réduction progressive des obstacles à l'accès aux marchés, du soutien interne à l'agriculture et des subventions à l'exportation, et à une meilleure discipline dans le recours aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

(M. Wilenski, Australie)

18. Les négociations d'Uruguay représentent la dernière possibilité, avant la fin du siècle, de mettre en place un dispositif efficace de commerce des produits agricoles. La possibilité de résoudre vraiment les problèmes alimentaires internationaux dépend des résultats des négociations d'Uruguay. Le Groupe de Cairns demande donc instamment à toutes les parties de ne rien négliger pour faire progresser les négociations vers des résultats satisfaisants.

19. M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande), prenant la parole au sujet du point 79 d) de l'ordre du jour, dit que si des pratiques et des techniques agricoles améliorées ont permis à de nombreux pays autrefois importateurs de produits alimentaires de subvenir à leurs besoins ou même d'exporter des denrées alimentaires, la faim et la malnutrition persistent dans de nombreuses régions du monde. De plus, la distorsion des marchés prive de nombreux pays en développement de possibilités de participer aux échanges de produits agricoles.

20. En 16 ans d'activité, le Conseil mondial de l'alimentation a exercé une influence profonde sur les problèmes de la faim et de la malnutrition dans le monde. A sa seizième session, tenue à Bangkok en mai 1990, il est parvenu à la conclusion que, la persistance des problèmes économiques jetait une ombre inquiétante sur les possibilités de réduire la faim dans le monde au cours des années 90; la délégation thaïlandaise partage ce point de vue et est d'avis qu'il faut renforcer la coopération entre tous les pays.

21. En ce qui concerne la recommandation du Conseil selon laquelle il est nécessaire de mieux intégrer les stratégies alimentaires dans les politiques macro-économiques, la délégation thaïlandaise estime que toute stratégie alimentaire authentique doit garantir la sécurité alimentaire des groupes à faible revenu en période d'ajustement économique. Les pays développés doivent s'engager à atteindre l'objectif fixé en matière d'aide publique au développement (APD), car c'est une condition du succès de l'action menée contre la faim. La délégation thaïlandaise approuve aussi la place que le Conseil mondial de l'alimentation, aux paragraphes 25 et 26 de son rapport (A/45/19), donne à l'amélioration de l'environnement économique général.

22. La délégation thaïlandaise fait sien l'appel lancé par le Conseil à une relance de la révolution verte, ce qui suppose un transfert des techniques et une aide aux pays en développement. Elle se félicite de la décision du Conseil de mieux axer l'action sur la faim et d'améliorer la coordination entre tous les organismes internationaux et les organes directeurs concernés du système des Nations Unies.

23. Les recommandations pragmatiques formulées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa session tenue à Bangkok doivent être pleinement appliquées. Comme la Thaïlande a la chance d'être un pays exportateur de denrées alimentaires, elle a cherché à jouer un rôle actif au Conseil. Elle ne pense pas cependant que le travail de celui-ci soit terminé, et elle formule donc l'espoir que sa candidature sera proposée pour un autre mandat.

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

24. C'est en se conformant aux règles et aux procédures du GATT qu'on contribuera au succès des programmes de sécurité alimentaire. Le soutien intérieur à l'agriculture et les subventions à l'exportation se sont révélés extrêmement coûteux et, en fin de compte, contraires à l'intérêt de tous les pays. Le Groupe de Cairns a avancé une proposition détaillée tendant à une réforme de longue haleine du commerce des produits agricoles qui comprend les éléments ci-après : une réduction des droits existants et la conversion des obstacles non tarifaires en droits de douane, afin d'améliorer l'accès aux marchés; une réduction substantielle des mesures de soutien intérieur; l'interdiction de nouvelles subventions à l'exportation et l'abandon progressif des subventions existantes; enfin un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, en fonction de la composition de leurs échanges, de leurs besoins financiers et de leurs besoins de développement, et compte tenu aussi des préoccupations propres aux pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

25. Un traitement spécial et différencié aiderait les pays en développement, en particulier les moins avancés, à participer à la réforme des échanges agricoles, tandis que l'application des autres dispositions les aiderait à mettre en route et à entretenir leur développement social et économique. Les négociations d'Uruguay sont pratiquement achevées, et pourtant les progrès sont bien lents. Le 3 octobre 1990, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a exhorté la Communauté économique européenne à améliorer substantiellement son offre de réduire le soutien global à l'agriculture pendant la période 1986-1995. La position de l'ANASE est également que le maintien ou l'augmentation du niveau de protection, pour quelque produit que ce soit, n'est pas acceptable. Si la Communauté faisait droit à cette demande, elle contribuerait beaucoup au succès des négociations d'Uruguay.

26. M. SORENSEN (Danemark), parlant au nom des pays nordiques, dit que pour les pays en développement comme pour les pays donateurs, la mise en valeur des ressources humaines apparaît de plus en plus comme une condition essentielle du développement et comme un objectif prioritaire. Les conclusions du rapport du Secrétaire général sur cette question (A/45/451) montrent sans équivoque que la mise en valeur des ressources humaines est à la fois un instrument de développement et une fin en soi.

27. Les politiques nationales de mise en valeur des ressources humaines continueront à s'appuyer sur des stratégies nationales sectorielles; pourtant, une démarche plurisectorielle est tout aussi importante. Les aspects plurisectoriels de la question sont analysés de manière approfondie dans le rapport du Secrétaire général et dans le Rapport sur le développement humain, 1990 publié par le PNUD. Le tout récent Sommet mondial pour les enfants a également démontré l'importance de pareilles considérations. Il ressort de ces publications et de ces réunions que les éléments suivants sont les aspects les plus importants de la mise en valeur des ressources humaines : la décentralisation de l'autorité et la participation populaire aux décisions; la responsabilité du gouvernement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, pour inciter la population à participer au développement; l'application de politiques économiques qui libèrent les forces

(M. Sorensen, Danemark)

du marché dans le secteur productif; le développement d'un secteur public efficace, capable de stimuler le développement du secteur privé; la pleine participation des femmes en tant qu'agents du développement; enfin, l'intégration des organisations non gouvernementales, en particulier autochtones, aux efforts de développement à tous les niveaux.

28. A l'échelon mondial, ces considérations plurisectorielles doivent se refléter dans les politiques de développement, et notamment dans les programmes d'ajustement. Si l'ajustement structurel peut parfois compliquer les activités de mise en valeur des ressources humaines, les pays nordiques sont convaincus que même les pays dont l'économie est en cours d'ajustement peuvent continuer à faire de la mise en valeur des ressources humaines un objectif prioritaire et obtenir, à cet effet, de nouveaux moyens de financement. Les pays nordiques ont une longue expérience et des compétences considérables dans ce domaine; ils sont disposés à aider les pays en développement par des filières bilatérales ou multilatérales.

29. M. SERSALE di CERISANO (Argentine) exprime son appui à la déclaration faite par le représentant de la Bolivie, au nom du Groupe des 77 sur l'ensemble du point de l'ordre du jour. La délégation de l'Argentine estime que les sous-points relatifs à la Stratégie internationale du développement et aux problèmes alimentaires sont liés entre eux et, dans le cas de l'Argentine, interdépendants, étant donné que l'application des recommandations figurant dans la Stratégie contribuerait à résoudre les problèmes du commerce international des produits agricoles.

30. Dans la Stratégie internationale du développement, les Etats Membres contractent des engagements qui sont compatibles avec le mouvement de libéralisation des échanges, qui devait être le signe distinctif des années 90. La Stratégie comporte des recommandations spécifiques concernant les politiques commerciales les plus indiquées, en particulier dans le domaine de l'agriculture et du développement agricole; la délégation de l'Argentine y souscrit. Mais, en réalité, certains des grands pays industrialisés prennent des mesures tout à fait contraires à l'esprit de la Stratégie et de nature à faire obstacle à la relance du développement des pays en développement. Le représentant de l'Australie a montré, quelques instants auparavant, comment certaines pratiques faussaient le commerce international des produits agricoles. Le protectionnisme, sous ses formes multiples, comporte des implications évidentes pour la notion de sécurité alimentaire. De plus, les pays industrialisés se mettent en contradiction avec eux-mêmes : tout en applaudissant aux changements politiques et économiques qui se produisent dans les pays en développement, et qui préludent à une plus grande ouverture de l'économie de ces pays, ils découragent les tentatives que font ces derniers pour accroître leurs exportations, alors que c'est là le seul moyen pour eux de relancer leur économie.

31. Les grands pays industrialisés, et les pays de la Communauté économique européenne en particulier, ne sauraient se dérober à leurs responsabilités historiques, morales et politiques, et doivent prendre pour cela des mesures susceptibles de déclencher des progrès substantiels dans celles des négociations

/...

(M. Sersale di Cerisano, Argentine)

d'Uruguay qui portent sur les questions agricoles. Ce serait là le meilleur moyen, pour eux, de soutenir le développement agricole des pays en développement, et, par là, d'aider à éliminer la faim et la malnutrition.

32. Les problèmes alimentaires sont liés non seulement au commerce international mais aussi à d'autres aspects de la Stratégie internationale du développement, principalement l'agriculture qui, selon la Stratégie, est le principal moyen de relancer la croissance économique pendant les années 90. Les politiques à suivre devront donc traiter les questions suivantes : accès aux techniques appropriées, politique des prix, relations entre l'agriculture et le secteur industriel et, d'une façon générale, mesures affectant la production, la distribution et l'obtention des denrées alimentaires. Faute de résoudre ces grandes questions de façon globale, on ne parviendra pas à atteindre l'objectif d'un développement durable. La relance de la croissance est le principal moyen de prévenir, dans les pays en développement, une dégradation de l'environnement, et elle est le seul moyen d'empêcher un nouvel appauvrissement dans les zones rurales.

33. Le représentant de l'Argentine conclut son propos en exprimant l'appui de sa délégation à l'action de la FAO, du Programme alimentaire mondial, du Fonds international de développement agricole et du Conseil mondial de l'alimentation. Il suggère en outre que le libellé du point "Problèmes alimentaires" soit remplacé par "Problèmes agricoles et alimentaires"; la délégation de l'Argentine est préparée à envisager l'adoption d'une résolution globale sur ce point, dont le thème central serait la question de la production agricole et alimentaire dans les pays en développement.

La séance est suspendue à 11 h 35 et reprend à 12 h 15.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
(A/45/380)

34. M. CRAKI (Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement) présente son rapport sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/45/380) et dit que les propositions qu'il contient sont conçues pour aider les pays pauvres, semi-pauvres et à revenu dit intermédiaire dans les principales régions du monde. Comme la crise de la dette est systémique par nature, toute solution doit nécessairement faire appel à toutes les composantes du système - les banques, les gouvernements et les institutions financières internationales.

35. A l'heure actuelle, la dette encourue auprès d'organismes privés ne représente que la moitié de l'encours total de la dette à long terme. L'autre moitié, soit 466 milliards de dollars, est due à des créanciers publics, pour la moitié (200 milliards de dollars) aux institutions financières internationales. Les gouvernements ont donc une responsabilité directe et indirecte en ce qui concerne les crédits officiels.

(M. Craxi)

36. Aux termes de la première proposition, le service de la dette bilatérale des pays pauvres serait pratiquement annulé. Quatre-vingt-dix pour cent de la dette seraient annulés, et transférés aux Etats à mesure de l'arrivée à échéance, de sorte que le fardeau sur le budget des Etats créanciers serait échelonné sur plusieurs années. Les 10 % restants seraient convertis en prêts à long terme aux conditions offertes par l'Association internationale de développement (IDA) (taux de 2 %, échéance de 30 ou 40 ans) et remboursés en monnaie locale indexée. Le montant résiduel irait à des fonds de compensation, qui devraient également être alimentés par les gouvernements endettés, par les organisations internationales et par des organismes à but non lucratif. Ces fonds seraient consacrés au développement économique, à la protection du capital humain et de l'environnement, à la protection de l'enfance et à l'élimination de la drogue et du trafic de stupéfiants.

37. Pour les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) - autrement dit ceux dont le revenu par habitant se situe entre 500 dollars et 1 200 dollars - des interventions analogues sont nécessaires, au moyen, notamment, de l'annulation graduelle de leur dette bilatérale dans un pourcentage allant de 60 à 80 %. Les réductions devraient être moindres - mais la technique identique - pour la dette bilatérale des pays à revenu intermédiaire. Dans l'ensemble, de telles mesures ne devraient pas entraîner de charge supérieure à 0,1 % du PIB des pays créanciers.

38. Les institutions financières internationales devraient accroître les facilités de paiement en faveur des pays pauvres en réduisant les limitations actuelles, et devraient également étendre celles-ci aux pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), et peut-être même aux pays frappés par des crises spécifiques, comme la crise de l'énergie. Il faut insuffler un esprit nouveau aux institutions financières internationales, de façon qu'elles jouent un rôle plus dynamique dans les processus d'ajustement, de conversion de la dette et de développement des infrastructures, ainsi que dans l'appui financier au plan Brady, ce qui implique de leur fournir la capacité de concession requise. L'usage des DTS dégagés par la décision d'augmenter les quotes-parts du Fonds monétaire international, serait de nature à renforcer une telle capacité.

39. Le plan Brady constitue une démarche courageuse dans la bonne direction. Ce plan doit être consolidé au moyen d'une mise de fonds plus importante, soit pour en élargir le champ d'action, soit pour en accroître l'efficacité en l'adaptant à la capacité de paiement des pays endettés. Cette capacité doit être évaluée en tenant compte du rapport entre le taux d'intérêt qui reste à leur charge après les conversions de dette et le taux de croissance du PIB. Il faut envisager des escomptes sur le principal ou sur les intérêts dans une mesure sensiblement plus grande que les 30 à 35 % pratiqués jusqu'ici, et qui devraient sans doute se situer entre 50 et 60 %. Mais il est important d'augmenter à cette fin les garanties sur les crédits résiduels relatifs au service de la dette et à son montant. Il faut, pour financer le plan, un régime de fiscalité et de surveillance bancaire et comptable qui en favorise le fonctionnement. D'autres mesures devraient porter sur les préfinancements, afin d'accélérer les opérations et d'encourager les banques disposées à donner leur adhésion au plan à bref délai. Pour les pays dont la

(M. Craxi)

capacité de paiement est très basse - soit parce que leur revenu par habitant est très faible ou faible, soit parce que leur dette a un très faible cours sur le marché secondaire - il faut dégager des moyens financiers pour le rachat global de la dette elle-même.

40. Au cours de ses visites aux principales institutions bancaires du monde, le Représentant personnel du Secrétaire général a pu observer en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, un intérêt positif et concret, encore que diversement nuancé, à l'égard des pays en développement. Cet intérêt doit être stimulé et renforcé par un certain nombre de mesures propres à réactiver le transfert de capitaux des pays développés vers les pays en développement, qui s'est dangereusement tari au cours de la dernière décennie pour ce qui est des capitaux privés. Les organismes publics de financement, multilatéraux et bilatéraux, doivent envisager des mesures telles que le cofinancement, les garanties d'assurance et la coassurance. Par ailleurs, les formes nouvelles de financement doivent être diversifiées afin d'éviter de retomber dans les erreurs du passé.

41. L'Amérique latine et les Caraïbes ont d'immenses ressources que le poids de la dette a empêché d'exploiter au cours des années 80. Durant cette période le produit brut global n'a augmenté que de 1 % par an, et celui par habitant de 0,1 %. L'échec de la croissance a entravé la capacité de paiement de ces pays, et la crise s'est en quelque sorte enroulée sur elle-même. Un plan de réduction et de recyclage de la dette devrait permettre de ramener à zéro, grâce à des accords publics et privés, l'actuel reflux financier de 25 milliards de dollars par an, puis d'en inverser la tendance.

42. Dans le cas des crédits officiels bilatéraux, il appartient aux gouvernements de pratiquer des réductions et des allègements comparables à ceux que les banques commerciales ont acceptés comme nécessaires dans le cadre du plan Brady. Les institutions financières internationales ont, avec l'Amérique latine, un solde entre affectations de fonds et paiements, qui est actuellement nul. Ce solde doit devenir positif grâce à l'adoption d'instruments spéciaux semblables à ceux adoptés pour les pays les plus pauvres, encore que d'une façon générale, les conditions de concession devraient être moins accentuées dans le cas de l'Amérique latine.

43. Parmi les autres points importants figurent les aides au développement permettant de financer à des conditions favorables la création d'infrastructures, les "nouveaux instruments monétaires" et la diversification des exportations. Il faut également examiner dans ce cadre la possibilité que, pour certains pays, une part des intérêts soit payée en bons indexés en monnaie locale, convertibles à égalité en avoirs locaux.

44. En Asie, le problème de la dette se manifeste avec acuité en Inde, au Pakistan et à Sri Lanka. En 1989, le produit intérieur brut de l'Asie du Sud était de 345 milliards de dollars; cette région du monde comptait 30 % de la population mondiale, et la moitié des pauvres de la planète. Le revenu par habitant ne dépassait pas 280 dollars.

(M. Craxi)

45. Le taux de croissance du PIB de l'Asie du Sud entre 1980 et 1989 a été de 5,5 %, et malgré le déclin relatif de 1989 (4,8 %), la région se signale cependant toujours par un taux de croissance qui est parmi les plus élevés. Mais d'après les prévisions de la Banque mondiale, en l'an 2000, l'Asie du Sud compterait encore 350 millions de pauvres. En conséquence, le poids de la dette qui pèse sur certains de ces pays demeure un problème réclamant une attention constante.

46. Le développement de l'Asie du Sud doit reposer sur deux bases : une augmentation de la production agricole correspondant à l'accroissement démographique, et une croissance du secteur industriel qui permette de moderniser les structures de production. Dans son rapport, la Banque mondiale note que le progrès, en Asie, dépend essentiellement du développement de la Chine et de l'Inde, faute de quoi les perspectives de réduction de la pauvreté s'en trouveront nettement moins favorables. Ces deux pays bénéficient de peu de soutien à leur croissance et ont besoin d'une assistance importante sous forme de prêts de type IDA pour les infrastructures et de subventions à l'équipement.

47. Avec ses 110 millions d'habitants, le Bangladesh partage avec un petit groupe de pays de l'Afrique subsaharienne le record de la pauvreté. Son revenu par habitant, en 1988, était de 170 dollars, et au début des années 80, la moitié de la population vivait dans un état "d'extrême pauvreté" et n'avait pas la possibilité de s'alimenter assez pour mener une vie active normale. La proposition d'annulation de la dette des pays pauvres envers les gouvernements doit concerner le Bangladesh en priorité. La dette de l'Afrique subsaharienne, pour sa part, s'élève à l'heure actuelle à 145 milliards de dollars.

48. De 1980 à 1986, sous le poids des emprunts, le produit brut par habitant a chuté de 3,1 %, tandis que la consommation diminuait de 2,4 % et les exportations de 2,4 % par an en termes réels. Ainsi, le rapport entre service de la dette et exportations s'est encore dégradé.

49. Dans le même temps, en raison de la détérioration des termes de l'échange (13 %) qui en relevait le prix, les importations ont chuté encore davantage - de 7,5 % par an - contraignant à réduire considérablement à la fois l'investissement, l'entretien des équipements et la consommation. Grâce à l'aide à fonds perdus et aux prêts bilatéraux et multilatéraux, l'apport total de ressources a constitué 7,3 % du PIB, bien que la part de celui-ci dévolue à l'investissement n'ait représenté que 2,3 %, d'où un déclin préoccupant de l'accumulation de capital, tombée de 21 % à 17,5 % entre le début et la fin des années 80. A moins de réductions massives de leur dette et de mesures exceptionnelles de concession de la part du FMI et de la Banque mondiale, le problème de l'économie des pays subsahariens semble insoluble.

50. Du fait de l'interdépendance entre pays créanciers et pays débiteurs au Moyen-Orient, cette région est examinée avec une attention particulière dans le rapport du Représentant personnel du Secrétaire général. Dans la plupart de ces pays, la dette a été contractée pour 60 à 70 % auprès des gouvernements, et ceux-ci devraient envisager de déclarer un moratoire pour les pays les plus touchés par la

(M. Craxi)

crise ou procéder à une restructuration de leur dette bilatérale. Les organisations multilatérales doivent disposer à cet effet de liquidités suffisantes afin d'accorder des moratoires et de prendre des mesures spéciales de conversion de la dette; il faut aussi des financements de soutien de la part de ces organismes financiers afin de corriger les déséquilibres créés par la crise actuelle et promouvoir la reprise économique. Les pays arabes donateurs doivent également envisager un effort additionnel, en dérogeant à certaines conditions relatives à leurs fonds autorenewables, de façon à seconder activement l'action bilatérale et multilatérale engagée par les pays créanciers membres de l'OCDE.

51. A la fin de 1988, la dette de l'Europe orientale atteignait 100 milliards de dollars, dont 40 % pour la Pologne et 20 % pour la Hongrie. Des progrès notables en direction de l'économie de marché ont été accomplis par ces deux pays, et des initiatives courageuses ont été prises en Tchécoslovaquie dans des domaines, tels que l'aménagement des prix, les taux de change et l'organisation des marchés des capitaux, du travail et des services. De nouvelles expériences sont également lancées dans les autres pays d'Europe orientale.

52. Les stratégies visant à résoudre le problème de la dette contractée par ces pays doivent éviter de renouveler les erreurs passées. Elles doivent favoriser le processus rapide de transition globale, notamment au moyen d'un financement accordé aux entreprises. La dette publique doit céder la place à la dette privée et à l'investissement direct et à des formules novatrices de financement.

53. Il est important d'étudier la possibilité de constituer une union des paiements de l'Europe orientale avec l'aide financière de la CEE, comme on l'a fait pour l'Europe occidentale après la deuxième guerre mondiale. La création de zones de libre échange associées à la CEE peut, dans ce cadre, se révéler bien plus efficace que les grands prêts concessionnels de gouvernement à gouvernement.

54. Au cours des 10 dernières années, le montant versé par les pays donateurs aux pays en développement a oscillé autour de 45 milliards de dollars, atteignant 50 milliards de dollars en 1985, et, de nouveau, quelques années plus tard. Mais, en 1989, on a enregistré un fléchissement alarmant. La communauté internationale doit accroître son aide au développement, jusqu'à ce qu'elle représente 0,70 % du PIB des pays donateurs, ce pourcentage étant nécessaire pour permettre à l'aide au développement d'atteindre un niveau acceptable pour réduire l'écart entre le Sud et le Nord. Cela ferait passer le taux de croissance du revenu par habitant de 3 % en moyenne au cours des 20 dernières années à 4 % par an.

55. Il est également nécessaire que les Etats débiteurs tiennent leurs engagements. D'abord, ils doivent remettre en ordre leurs propres finances publiques en élevant la charge fiscale et en veillant à ce que les interventions sociales et les incitations économiques nécessaires ne se dispersent pas et ne soient pas gonflées en raison de pratiques d'aide non sélectives et de dépenses excessives. Les projets "démésurés" doivent être évités et les rentabilités doivent être calculées avec plus de soin. Les entreprises publiques doivent être gérées comme des sociétés par actions avec leur propre budget, et là où l'économie

(M. Craxi)

d'Etat est trop étendue, les sociétés d'Etat doivent être privatisées en totalité ou en partie, afin d'élargir l'économie de marché, d'ouvrir le système à l'investissement national, et d'élargir l'espace laissé aux entreprises locales et aux coentreprises.

56. L'irresponsabilité que représentent les exportations massives de capitaux de la part des citoyens des pays endettés est inadmissible. Il faut développer des formes appropriées d'épargne protégées contre l'inflation afin d'attirer sur le marché national le capital qui se forme au moyen du tourisme, des transferts de fonds des travailleurs émigrés et du commerce international. Il faut également lutter contre l'inflation en accordant la priorité à une politique de la fiscalité et des revenus de préférence à des thérapies monétaires de choc. Des processus d'ajustement sont nécessaires mais ne doivent pas comprimer l'investissement.

57. La solution des problèmes complexes de la dette réclame une direction de haut niveau et une action systématique. Il faudrait fonder pour cela une agence ou un comité, auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, avec le soutien (pour chacune des grandes régions endettées à savoir l'Afrique méditerranéenne, le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe orientale) des banques régionales de développement et d'autres organismes multilatéraux de dimension régionale existants ou encore à créer. Il devrait apparaître toujours plus clairement que l'avenir de la paix est lié à l'émergence de nouvelles réalités régionales, fondées sur la coopération entre pays industrialisés et pays en développement et sur le respect des droits et de l'identité de tous les peuples.

La séance est levée 12 h 55.